

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 2 novembre 2022 N° EAU/AUT/22/0721 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la société Thomas & Piron S.A. a été autorisée à réaliser des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction de deux maisons unifamiliales à Waldbillig.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 15 novembre 2022

La bourgmestre,



La secrétaire communale,

